

On revient dans quelques instants avec monsieur Luc Gallant.

4110

Alors, de retour avec monsieur Gallant. Bonjour, monsieur Gallant.

M. LUC GALLANT, citoyen :

4115

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

4120

Bonjour, alors vous avez 10 minutes.

M. LUC GALLANT :

4125

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

4130

M. LUC GALLANT :

4135

C'est un court texte qui comporte quatre parties. Je vais y aller avec la première, l'entrepreneur. On ne peut pas se fier à monsieur Raymond. Au début, il nous a promis un centre de transbordement de marchandises comme on n'en avait jamais vu. Sur les dessins, on voyait des enfants se baigner pendant que leurs parents se prélassaient à l'ombre des conteneurs en prenant l'apéro. Entre nous, on a appelé ça HoMa-les-bains. Pour ce faire, monsieur Raymond avait retenu les services d'une firme d'architectes reconnue.

4140 Pour dire comme Martin Saint-Louis, l'entraîneur des Canadiens de Montréal, monsieur Raymond a les moyens de jouer la *game*. Il est capable de poursuivre la Ville de Montréal pour 373 millions de dollars. Il a les moyens d'obtenir les services d'une firme de communication comme TACT et ceux d'une firme d'urbanisme comme BC2. Et surtout, il a les moyens de se payer une bonne équipe d'avocats.

4145 Ça fait partie du jeu, de la *game*, où on peut écraser l'autre sans états d'âme parce que ça fait partie de la *game*. Dans l'entente qu'il a obtenue avec la Ville de Montréal, il est libéré de toute obligation envers la population. Il a gagné la *game*.

4150 C'est important de le dire parce que ça paraît. Ça paraît dans l'entente qu'il a obtenue avec la Ville, ça paraît dans l'aménagement du terrain.

4155 Dérogations. Ce qui pose problème, ce ne sont pas les dérogations, c'est la présence même de l'entreprise. Il y a quelque chose d'absurde à se questionner à propos du nombre de places de stationnement ou bien du nombre d'arbres qu'on va planter le long de l'entrée de l'autoroute que sera le prolongement Assomption-Souigny.

4160 Un stationnement reste un concept assez simple. Ce sont des lignes blanches sur l'asphalte entre lesquelles les autos peuvent se stationner. Sur un terrain complètement asphalté de 2 millions de pieds carrés, on peut en faire beaucoup. Si on n'en fait pas beaucoup, ce n'est pas grave. Le mal est fait. On a un îlot de chaleur imposant.

4165 Le problème, c'est l'îlot de chaleur. Pour les 134 arbres, comme je l'ai dit dans mon mémoire, je me sens mal pour eux. Ce sont des soldats qu'on envoie au front dans l'espoir d'arrêter l'avancée de l'ennemi. Coincés entre une entrée d'autoroute et un centre de transbordement de conteneurs, on attend d'eux qu'ils nous rendent des services écosystémiques. On leur souhaite bonne chance – et à nous aussi du même coup.

4170 Ce qui est intéressant à examiner, par contre, dans les demandes de dérogation, c'est l'écart entre ce que la Ville exige en matière de verdissement et ce que l'entreprise est prête à offrir. Entre les 134 arbres de Ray-Mont et les 1 764 exigés par la réglementation de la Ville de Montréal.

4175 Cette réglementation, il me semble, essaie d'humaniser le parc industriel. On demande aux entreprises de faire un effort supplémentaire. On cherche des types d'entreprises qui pourraient cohabiter avec un secteur résidentiel. On est dans une vision d'écoparc industriel.

4180 Cette vision-là, on ne peut pas dire qu'elle faisait l'unanimité. Les citoyens et les citoyennes l'ont rejetée en bloc, en grande partie parce qu'ils et elles ne pensaient pas crédible l'idée d'un écoparc industriel avec une entreprise comme Ray-Mont Logistiques. Imaginez maintenant l'immensité du gouffre qui sépare la vision des citoyens – celle du parc-nature, ô combien plus radicale que celle d'un écoparc industriel – et le projet de centre de transbordement de conteneurs dans sa proposition actuelle. C'est sur ce gouffre là qu'il faut s'interroger et non pas sur les dérogations.

4185 Nuisance et mitigation des nuisances. On ne peut pas s'empêcher de trouver dérisoires les moyens mis en place par l'entreprise et la Ville pour réduire les futures nuisances. Premièrement, les mesures de mitigation proposées ne font pas le poids. Il y a tellement une disproportion d'échelle entre les activités de transport de marchandises et les secteurs résidentiels qu'il faudrait des mesures de mitigation immenses. On n'est pas là.

4190 Si la Ville a fait un très gros effort en négociant l'achat et la vente de terrain pour préserver le boisé Steinberg et la friche ferroviaire, l'entreprise n'offre rien d'autre que sa propre présence comme mesure de mitigation. Ce qu'il nous faut pour avoir la paix, selon Ray-Mont Logistiques, c'est 10 000 conteneurs placés stratégiquement. Comme ça, nous n'entendrons plus rien.

4195 On est dans la logique de Ray-Mont Logistiques, dans le monde de Ray-Mont Logistiques, où Ray-Mont Logistiques annule ses propres nuisances sonores et celles des routes environnantes en pratiquant des activités de transbordement de conteneurs impliquant des camions et des trains.

4200 Soit monsieur Raymond vit dans un monde imaginaire peuplé de conteneurs aux pouvoirs magiques, soit monsieur Raymond se moque de nous.

4205 Autre exemple de mitigation proposé par l'entreprise. Pour moins se faire voir sur la rue Notre-Dame, Ray-Mont Logistiques s'appuie sur une poignée d'arbres laissés debout lors de la construction du viaduc. Jamais poignée d'arbres n'aura eu un aussi grand rôle à jouer.

4210 À cet endroit. Sur la rue Notre-Dame, c'est le viaduc portuaire qui occupe tout l'espace. Les arbres ne peuvent pas servir d'écran. Ils ne sont pas assez nombreux, ils ne sont pas assez grands. Ce sont les milliers de camions du port qui passeront sur le viaduc portuaire qui nous cacheront les milliers de conteneurs. Voilà ce que c'est que de vivre dans le monde magique de Ray-Mont Logistiques.

4215 On peut continuer à faire la liste des nuisances et des mesures de mitigation proposées. Mais la pire des nuisances reste l'impossibilité dans laquelle nous sommes de faire la Ville qu'on veut faire. Ray-Mont Logistiques nous empêche de relier l'antenne Longue-Pointe et la piste cyclable Souigny. Ray-Mont Logistiques nous empêche d'intégrer la friche tout entière à notre projet de parc-nature et le met ainsi en danger. Ray-Mont Logistiques nous empêche de créer la ville qu'on doit créer pour ne pas nous faire emporter par le désastre écologique en cours.

4220 Je termine avec ma vision personnelle. De ma vie, je n'ai jamais vécu aussi près d'un espace qui s'apparente autant à un espace naturel. Je ne crois pas que mon cas soit exceptionnel. Il y a des centaines de milliers de Montréalais et de Montréalaises qui n'ont jamais ou presque jamais de contact réel avec un espace dit naturel. Nous avons dorénavant la chance d'avoir un espace de ce type dans notre quartier.

4225 Comment expliquer sa présence? Cet espace est né de l'abandon de notre quartier à la fin du 20^e siècle, pendant ce qu'on a appelé la désindustrialisation. La végétation a poussé au moment même où la rue Sainte-Catherine était placardée d'un bout à l'autre. Elle a poussé pendant que les bandes de motards se faisaient la guerre et que Maurice Mom Boucher se pavanait au marché

4230 Maisonneuve. De toute cette misère-là est sorti quelque chose de bon : la revégétalisation d'un ancien terrain industriel.

4235 C'est une chance pour nous. Un boisé urbain en santé peut nous protéger. Le parc-nature n'est pas un espace de loisirs pour petits vieux retraités. Ça peut l'être, j'en suis la preuve. Mais c'est surtout un espace rendu nécessaire dans un monde au bord du précipice.

Pour moi, ce qui est important, c'est de s'assurer de la viabilité du projet de parc-nature. J'ai la conviction qu'il faut préserver l'entièreté de la friche. Si on la détruit, on risque de déconnecter et de trop réduire l'espace parc pour qu'il soit encore viable.

4240 Notre parc, pour exister, nécessite l'entièreté de la friche et des boisés Vimont et Steinberg. La question qu'on devrait avoir en tête, c'est celle-ci : comment participer à sa réussite? C'est maintenant qu'il faut y penser avant que l'installation de Ray-Mont Logistiques en détruise les fondements.

4245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4250 Donc, sur ce projet de parc-nature, et puis, je reprends votre expression, le gouffre sur lequel il faut s'interroger entre le projet de parc-nature et le projet de Ray-Mont Logistiques, si j'ai bien compris, le gouffre est là. Avec des mesures de mitigation immenses que vous dites qu'il faudrait ajouter...

M. LUC GALLANT :

4255 Qu'on n'a pas.

LE PRÉSIDENT :

4260 Que vous n'avez pas. Est-ce que la réalisation du parc-nature, si je comprends bien, avec cent pour cent de la friche serait... permettrait de combler ce gouffre?

M. LUC GALLANT :

4265 Je crois que la présence d'un secteur industriel lourd comme celui de Ray-Mont a des impacts négatifs sur tous les autres secteurs. Sur le secteur résidentiel. Il va avoir également des impacts négatifs sur un futur parc-nature. Est-ce que ça va résoudre... Est-ce qu'on va être contents, est-ce qu'on va... C'est, comme je dirais, le minimum. Mais est-ce que ça va avoir un impact sur le parc-nature? Oui. Je pense que la présence des élévateurs à grain en face du boisé
4270 Steinberg, bien, ce n'est pas un gage de réussite pour le futur parc-nature.

Mais, pour moi, au-delà des mesures de mitigation, au-delà de tout ça, je pense que l'espace qui est là, par lui-même, en lui-même, vaut la peine d'être préservé. Pas juste comme mesure de mitigation, comme parc-nature, comme espace qui mérite d'être préservé.

4275

LE PRÉSIDENT :

C'est un minimum, là, pour vous.

4280 **M. LUC GALLANT :**

Qui est un minimum, oui.

LE PRÉSIDENT :

4285

Je comprends, merci. Luba?

Mme LUBA SERGE :

4290 Moi, je vais revenir un peu à la question des relations avec Ray-Mont Logistiques. Est-ce qu'il y avait un moment quelque part dans le passé où on semblait co-crée quelque chose? Est-ce qu'il n'y a jamais eu ça, ou...

LE PRÉSIDENT :

4295 Moi, j'ai connu monsieur Raymond dès le début. On l'avait rencontré, tu sais, vraiment, au tout, tout début, là, tu sais. Puis on l'avait rencontré à la coop du P'tit train de Viauville. Et je pense qu'il était... là, on parle de quelques citoyens, là, tu sais. Puis là, je pense qu'il était présent. Il était là, il voulait nous rencontrer, on n'avait aucun problème. Parce qu'à cette époque-là, c'était tellement
4300 petit qu'on était... Je pense qu'il faisait du *damage control*, il essayait de contrôler, tu sais, puis là il était vraiment disponible.

 Par la suite, bien, plus que la mobilisation a pris de l'ampleur, moins on a eu de rencontres. L'endroit où on l'a rencontré en dernier, où on a pu discuter avec lui, c'est avec le groupe de travail,
4305 groupe thématique, lors de l'instance de concertation. J'ai regardé des documents par rapport à l'instance de concertation, et le projet qui a été déposé par Ray-Mont, là, c'était ça. C'était ça, il y a deux ans.

 C'est-à-dire que tout le travail qui a été fait, par la Ville, ça n'a pas bougé. Ça n'a pas... Je
4310 peux vous le montrer, le document : il y a un rail de plus là, il y a un rail de moins là, mais ça n'a pas bougé, essentiellement. C'est la même affaire qu'il y a deux, trois ans. Donc, monsieur Raymond, il n'a pas bougé sur ses positions depuis deux, trois ans.

Mme LUBA SERGE :

4315 Alors, quand il vous a présenté, il y avait la même friche, il y avait tout...

M. LUC GALLANT :

4320 Il y avait la même friche, il y avait une division à peu près de la même grandeur, là, 40, 45, là. On n'avait pas exactement les chiffres à cette époque-là, mais c'était la même chose. Il y avait le dessin, là, d'une butte, là, qui est en coupe, là, c'est à peu près la même chose.

Mme LUBA SERGE :

4325

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4330

Mais, peut-être... Même type de question, mais par rapport aux autorités municipales. Avec la mobilisation, les relations avec la Ville et/ou l'arrondissement. Actuellement, il y a ce qu'on appelle une médiation, pouvez-vous nous en parler un petit peu?

4335

M. LUC GALLANT :

4340

La médiation... Ah, bien, oui, avec l'arrondissement puis la Ville. Oui, bien, il y a... On a eu des rencontres avec la Ville. La mobilisation, on était cinq, six membres, sept, huit... de la Mob, qu'on rencontrait la Ville. Bien, au début, c'était plus pour établir certains ponts avec la Ville, tu sais, mettre cartes sur table, voir exactement... Puis on essayait de chercher un peu d'informations. La Ville faisait la même affaire de son côté.

4345

Ça fait qu'on a vu comme un peu... je ne dirais pas les dessous de la négociation, mais on savait qu'il y avait des négociations au niveau de l'achat des terrains, puis on était un peu là-dedans. Mais on était... tu sais, on n'était pas dans le secret des dieux, là, tu sais.

4350

Au début, ce qu'on nous a dit pour nous demander de participer à la consultation, c'est que toute la friche était achetée. Toute la friche avec la butte. Par la suite, on a appris que c'était plus ou moins ça, puis là on finalement, comme tout le monde, on a appris que c'était la moitié de la friche.

Mais au début, carrément, je me souviens des premières rencontres avec Marie-Ève Mayer, qui agissait comme médiatrice. Les premières rencontres, on parlait de toute la butte. De toute la friche avec la butte.

4355

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je comprends. Parfait. Merci. Merci beaucoup.

4360

M. LUC GALLANT :

Merci beaucoup.

4365

AJOURNEMENT

Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n°361317 8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

4370

Le tout conformément à la loi.

4375

Et j'ai signé :



Anne-Marie Venne, s.o. n° 361317 8

4380